Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 84 (1996)

Heft: 1

Artikel: Condamnées pour... légitime défense

Autor: Mantilleri, Brigitte

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-280861

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



problèmes auxquels sont confrontées les femmes, mais aussi à leurs désirs et intérêts. Outre la préparation d'articles pour la presse écrite, «Fempress» s'est lancée depuis 1992 dans la production et la diffusion, auprès de 180 stations de radio, de cassettes d'informations mensuelles. Ce service, extrêmement bien exploité (330 programmes de radio transmettent régulièrement ces cassettes) permet d'atteindre les femmes des secteurs populaires, urbains et ruraux.

Mais «Fempress» n'est pas uniquement une agence de presse spécialisée. Le réseau a aussi été constitué pour permettre un échange d'informations entre les femmes latino-américaines engagées: organisations féministes, centres de recherche, institutions, médias alternatifs, etc. Les publications de «Fempress» sont notamment produites sur la base des nouvelles et réflexions reçues de femmes concernées (des dizaines de lettres par jour, des centaines de périodiques, de documents et de livres). C'est le cas du Mujer-Fempress, un mensuel tiré à 4000 exemplaires et envoyé dans 47 pays à des organisations ou à des personnes travaillant à l'amélioration de la condition féminine. L'organisation agit donc aussi comme un lobby, cherchant à atteindre le maximum de femmes occupant des positions clés au sein de gouvernements, de partis politiques, de syndicats ou œuvrant dans l'éducation ou les services de la santé.

Un impact de longue haleine

L'impact de ce travail auprès de la presse écrite est beaucoup plus difficile à évaluer. Il est matériellement impossible à «Fempress» de rassembler tous les articles qui ont été publiés, en entier ou en partie, dans les médias du continent. Elles estiment néanmoins que près des 90% de ces articles sont aujourd'hui reproduits au moins une fois par la presse écrite (318 journaux différents). Ceci ne constitue que la pointe de l'iceberg car le service de presse et les publications de «Fempress» permettent aux journalistes de se composer des opinions et des dossiers utilisables en temps voulu.

En Suisse, ce projet a été reconnu suffisamment intéressant par la Commission technique de la Fédération genevoise de coopération, pour que cette dernière accepte de le présenter à différents bailleurs de fonds et de le soutenir durant deux ans.

Lucienne Bittar Commission information de la FGC

Condamnées pour... légitime défense

Tout les sépare: la couleur de leur peau, leurs origines, le pays où elles travaillent. Et pourtant leurs destinées se ressemblent. Domestiques, humiliées, elles relèvent la tête et refusent le droit de cuissage, refusent le déshonneur ultime... au prix de la vie de leur agresseur.

ne Sarah nommée Véronique est le titre d'un article paru dans la Lettre de l'AVFT Nº 7, l'AVFT étant l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail. Dans cet article, deux viols, deux meurtres et deux condamnations sont comparés, ainsi que les réactions ou les non-réactions publiques que ces condamnations ont suscitées.

blessé le père, le 4 août 1987: «Ils ont tué quelque chose en moi, quelque chose de ma vraie personnalité. J'ai tué pour laver mon honneur.»

employeur, un riche industriel français

et par son fils. Elle a tué le fils et

En 1990, elle est condamnée pour meurtre à vingt ans de prison par la justice française. Elle est en prison depuis 9 ans.

Elle échappe à la mort

D'un côté, il s'agit de la dramatique histoire de cette jeune domestique philippine Sarah Balabagan (16 ans), condamnée à mort dans les Emirats arabes unis pour avoir tué, en état de légitime défense, son employeur qui tentait de la violer. En automne 1995, l'opinion publique mondiale a réagi et la peine s'est commuée en prison, amende et cent coups de bâton, avec Coran sous le bras pour alléger lesdits coups. Ce qui n'est pas rien tout de même.

De l'autre se trouve **Véronique Akobé**, une Ivoirienne de 23 ans, immigrée sans papiers, violée par son

Viol pas retenu

Selon l'AVFT, Véronique Akobé n'a pas été défendue comme il se doit. Son avocat, commis d'office, n'a pas retenu l'accusation de viol pour expliquer son crime. Il a simplement posé la question de son éventualité...

Un Comité de soutien s'est créé autour de Véronique Akobé. Il lance une pétition demandant qu'elle soit graciée et ne soit pas expulsée. Et surtout, le comité souhaite que l'opinion publique se solidarise pour Véronique Akobé comme elle l'a fait pour Sarah Balabagan.

Brigitte Mantilleri



18